

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 9 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ABBADIE, le Maire.

Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMAYER, Patrick BATTISTON, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Didier VERGÉ.

Représenté : Eric BOYER procuration à Jean-Marc ABBADIE, Dorian GALCÉRA procuration à Jean-Luc DUMAS.

Secrétaire de séance : Yves ASELMAYER

Le Maire ouvre la séance à 18h30.

Yves ASELMAYER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier procès-verbal, lequel est approuvé à l'unanimité.

Il passe ensuite à l'ordre du jour tel qu'il est rappelé ci-dessous avec deux points rajoutés :

- Location appartements communaux,
- Remboursement caution appartement,
- Vente matériel de la commune.

Ordre du jour

* Elections sénatoriales – désignation du délégué et des suppléants,

* Questions diverses.

2023_34 – Désignation du délégué et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Mme. MOYNET Alain, BATTISTON Patrick et ESTEREZ Nathalie, DUMAS Jean-Luc.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué :

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

La candidature enregistrée :

- Monsieur Jean-Marc ABBADIE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Monsieur Jean-Marc ABBADIE : 11 voix

Monsieur Jean-Marc ABBADIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants :

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des *délégués suppléants* en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Patrick BATTISTON
- Monsieur Yves MAYSTRE
- Monsieur Alain MOYNET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick BATTISTON : 11 voix
- Monsieur Yves MAYSTRE : 11 voix
- Monsieur Alain MOYNET : 11 voix

M. Patrick BATTISTON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Yves MAYSTRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Alain MOYNET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

2023_35 – Bail logement F3 - 22 avenue du Lavedan_

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le logement situé, au 1^{er} étage, du 22 avenue du Lavedan a été loué, le 1^{er} juin 2023, à Madame BZIZA Asma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de fixer le montant du loyer mensuel à la somme de 456 € qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du premier trimestre 2023 (138.61),

- Décide de fixer le montant de la caution à la somme de 456 €.

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2023_36 – Bail logement F4 - 43 D avenue du Lavedan_

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le logement n°4 situé au 43 D avenue du Lavedan est disponible à la location.

Il informe que Madame Marlène DIAS souhaite louer ce logement à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la décision de retenir la candidature de Madame DIAS Marlène et de lui louer le logement communal à compter du 1^{er} juillet 2023.

- Détermine le montant du loyer mensuel à la somme de 574 € qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du premier trimestre 2023 (138.61),

- Détermine le montant de la caution à la somme de 574 €,

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2023_37– Restitution caution logement – 43 D avenue du Lavedan

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame et Monsieur GROSSET Erika / GALAU Florian, locataires du logement communal au 43 D, avenue du Lavedan, ont mis un terme au bail au 15 mai 2023.

Il est donc proposé de leur restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux d'un montant de 550 euros, l'état des lieux sortant n'apportant aucune réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de rembourser la caution d'un montant de 550 € à M. et Mme GALAU Florian et GROSSET Erika.

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2023_38 – cession matériel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que du matériel sera sorti de l'inventaire car il n'est plus adapté.

Il s'agit d'une remorque et d'une bétonnière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à vendre en l'état la remorque au prix de 800 € TTC et la bétonnière au prix de 450 € TTC,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour l'achat d'une nouvelle remorque,

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

Liste des délibérations du conseil municipal du 9 juin 2023

2023_34 – Désignation du délégué et suppléants pour les élections sénatoriales
2023_35 – Bail logement F3 - 22 avenue du Lavedan_
2023_36 – Bail logement F4 - 43 D avenue du Lavedan_
2023_37– Restitution caution logement – 43 D avenue du Lavedan
2023_38 – cession matériel communal

Nom	Fonction	Signature
-----	----------	-----------

ABBADIE Jean-Marc	Maire	
ASELMEYER Yves	Conseiller municipal Secrétaire de séance	